



Eglise
Évangélique
Réformée
du canton de
Vaud

... partager un projet d'amour
sous le regard de Dieu.

... placer notre choix de vie entre
les mains de Dieu



La célébration pour les partenaires enregistrés

Un projet d'amour

La célébration pour les partenaires enregistrés vous est offerte comme une occasion de partager avec vos familles et vos amis les valeurs qui fondent votre projet d'amour, de le déposer devant Dieu et de demander sur vous sa bénédiction.

Un ministre* accueillera votre demande et trouvera avec vous la manière adéquate d'y répondre.

Une préparation commune

Un ministre* entend votre histoire, votre projet, vos souhaits.

Il vous accompagne dans une réflexion sur le sens de votre partenariat à la lumière de l'Évangile et selon la tradition réformée.

Il prépare avec vous les différents éléments de la célébration et vous aide à régler les questions pratiques.

La cérémonie

La cérémonie est personnalisée. Le ministre* préside à son déroulement et témoigne de l'Évangile. Il invite chacun-e à poser dans le monde des signes de foi, d'espérance et d'amour entre les humains.

Avec celles et ceux qui sont rassemblés autour de vous, il est témoin de votre projet, de vos engagements et invoque sur vous la bénédiction de Dieu.

Une vie communautaire

Cette célébration vécue en Église vous inscrit dans un tissu communautaire plus large.

L'EERV vous offre diverses opportunités de partage et d'engagements.

Au service de tous

Les étapes de la vie, tantôt joyeuses, tantôt difficiles, nécessitent de se confier à un tiers, de participer à un rite, de trouver des repères renouvelés.

L'EERV accompagne dans ces différents moments toutes celles et ceux qui le lui demandent.

D'une part, l'EERV accomplit sa mission par l'engagement des ministres pour des accompagnements et pour la conduite de célébrations personnalisées.

Au bénéfice d'une formation initiale et continue très complète et en charge d'un ministère en paroisse ou spécialisé, ceux-ci se rendent disponibles pour répondre à vos attentes. Pourtant, aucune facture ne vous sera adressée pour leur travail. Mais leur engagement représente un investissement important qui mérite d'être soutenu.

D'autre part, l'EERV accomplit sa mission par la présence, le témoignage et la prière dans diverses formes de vie communautaire dans tout le canton : paroisses rurales ou urbaines, aumôneries dans les centres de formation comme dans les institutions à vocation sociale ou médicale, animation de jeunesse, formation d'adultes et développement spirituel...

De nombreuses activités de qualité qui contribuent au témoignage de l'Évangile, à la transmission des valeurs, au maintien du lien social et au bien-vivre des individus et des familles dans notre société.

Donner, se donner

Votre participation et votre soutien à la vie de l'EERV sont bienvenus.

Par votre engagement personnel, vous aiderez l'Eglise à poursuivre sa mission et serez enrichis dans la relation.

Par un don significatif à l'occasion de la célébration pour votre partenariat, vous permettrez que d'autres puissent bénéficier comme vous aujourd'hui d'un accompagnement spirituel et d'un soutien.

Par l'offrande, les participants à la cérémonie pourront également témoigner de leur soutien financier. Réfléchissez à la tonalité que vous souhaitez donner à ce moment. Destinée à l'Eglise, elle peut être plus particulièrement affectée à une paroisse ou à un projet spécifique.

Le ministre* qui cheminera avec vous, vous conseillera volontiers.



Nous avons connu l'amour que Dieu a pour nous, et nous avons cru à cet amour. Dieu est amour. Si quelqu'un vit dans l'amour, il vit en Dieu, et Dieu vit en lui.

Quand on aime, on n'a pas peur. L'amour parfait chasse la peur.

Première épître de Jean 4, 16 et 18



Chemin des Cèdres 7 – CP 6023 – 1002 Lausanne
T +41 21 331 21 61
eerv@eerv.ch

www.eerv.ch

Merci

Pour votre don, vous pouvez utiliser soit le numéro de CCP général de l'EERV, soit le bulletin de versement d'un lieu ou d'un projet d'Eglise que vous remettra le ministre* qui cheminera avec vous.

Déclarez votre appartenance religieuse

Dans le canton de Vaud, la mission des Eglises est en grande partie subventionnée par l'Etat.

Les communes propriétaires des églises facturent toutefois certains frais d'utilisation.

Pour que cela puisse perdurer, il est important que vous déclariez votre confession au contrôle des habitants; cela n'engendrera aucun impôt supplémentaire à votre charge. Contrôlez vos données auprès de votre commune, ou demandez au ministre* de votre paroisse de domicile de le faire.

* « Ministre » est le terme générique pour parler des diacres et des pasteurs de notre Eglise.



+41 21 331 21 61 – info@eerv.ch
EERV, CP 6023, 1002 Lausanne, CCP 10-2620-4